



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 2020

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT MICHEL V.VASSILIADÈS

L'année 2020 ouvre une nouvelle décennie qui, nous l'espérons, verra une évolution de la société civile dans laquelle les experts judiciaires conserveront leur place, le facteur humain ne pouvant pas être remplacé dans le monde judiciaire actuellement.

Certes la dématérialisation des expertises se développe à marche forcée, les voitures autonomes sont au stade des premiers essais, des avions sont testés sans pilote, mais l'expertise ne peut être réalisée par des robots en l'état de nos connaissances.

Avant d'aller plus avant dans mon rapport, je vous propose d'avoir une pensée pour les membres de notre Compagnie qui nous ont quitté pour l'au-delà, en vous priant de bien vouloir respecter une minute de silence :

- Claude APFEL (né en 1931), expert depuis 1976, spécialiste en miroiterie, vitrerie et menuiserie bois. Il a été le conseiller du Président pour les dossiers de candidatures adressés par le Parquet ;
- Patrick DUPONT-MARROT (né en 1958), expert depuis 2009, spécialiste en économie de la construction

Les experts sont irremplaçables, mais il nous appartient de le démontrer surtout à l'égard des Magistrats qui « poussent » au développement de la médiation et de la conciliation.

Mais comment le démontrer ? Tout simplement en continuant à entretenir, à développer nos connaissances techniques, nos compétences et notre savoir-faire dans la conduite des opérations d'expertise.

C'est ici que notre Compagnie intervient en proposant tout au cours de l'année, des stages de formation dans la pratique et la conduite des opérations d'expertise et des visites techniques de spécialité afin d'aider tous nos membres à conserver leur niveau que nous souhaitons « d'excellence », chacun dans leurs domaines.

L'année 2019 débuta par le dîner des greffiers et des greffières le 10 janvier. Ce fût une soirée réussie grâce à la participation de 22 greffiers et greffières et de nombreux membres de notre Compagnie.

Le détail de nos activités de l'année sera développé par notre ami Charles VIGLINO, Vice-Président.

Je voudrais pour ma part mentionner certaines activités proposées par notre Compagnie qui me semblent très importantes et qui sont développées autour de trois axes principaux à savoir :

- 1- l'entretien et le développement des compétences techniques et procédurales de nos membres,
- 2- le développement des relations avec les magistrats du judiciaire autant que faire se peut : il ne faut pas oublier que ces derniers changent de postes tous les trois ans en moyenne sans parler de leurs promotions. Ce n'est pas le cas pour les magistrats des T.C. ni des greffiers et greffières,
- 3- l'entretien et le développement des relations amicales entre tous nos membres afin que tous ceux qui nous observent soient convaincus de la solidarité qui existe entre nous, dans cette Compagnie « phare » de la Cour

Citons en quelques une :

- La « formation continue » de nos membres par la « pratique de l'expertise ». Nous avons bénéficié de l'assistance d'avocats de grands renoms, tant au civil qu'au pénal ;
- Les visites techniques de bâtiments ou d'entreprises ont été nombreuses grâce aux initiatives de certains de nos membres ;
- Les petits déjeuners au Tribunal de Commerce de Paris, en présence du Président, du Délégué Général et du Conseiller du Président également ami de notre Compagnie. Ces petits déjeuners continueront à être programmés en 2020, le Président en ayant accepté le principe.

Mais nous tenterons de développer ces petits déjeuners dans d'autres Tribunaux de Commerce, comme celui de Créteil qui a déjà donné son accord.

Ces petits déjeuners permettent à certains de nos membres de se faire connaître des magistrats.

- La réunion de formation des experts et de leurs assistantes continuera à être tenue annuellement, mais « Jenny c'est fini ! ». Cette brasserie devient le « Bouillon de la République ».
- Les relations, dans le cadre des jumelages, continueront à être développées. Ainsi, le prochain colloque ABEX – CIECAP se tiendra le **5 mai** à Paris.
- Des formations OPALEXE seront à nouveau programmées dans le cadre de notre Compagnie, avec nos « formateurs », amis dévoués et bénévoles : Flore Lassalle-Deruelle et Julien ISCHER. Ce dernier est d'ailleurs le « formateur » de référence de la Cour d'Appel.

Qu'ils soient remerciés par nous tous. Pour rappel, sachez que l'utilisation de cette plate-forme OPALEXE devient obligatoire pour tous les experts judiciaires.

- Les relations de camaraderie, d'amitié entre nos membres continueront à être développées dans le cadre de deux manifestations majeures :
 - La soirée de la Compagnie
 - Le déjeuner de l'Ecole Ferrandi.
- Au cours de cette année 2019, j'ai souhaité que notre Compagnie bénéficie de son logo. A l'unanimité des membres du Comité cette décision a été adoptée et le logo choisi sur le projet soumis au Comité par notre trésorier Philippe JARIEL, projet mené à bien et dans les temps. Qu'il soit remercié pour son travail.

- La réputation de notre Compagnie reposant également sur la « Qualité » de ses membres, j'ai soumis au vote du Comité la constitution de la « Commission d'Éthique et de Déontologie » prévue à l'article 37 de nos statuts. En effet, et malheureusement, des plaintes à l'encontre de quelques-uns de nos membres nous sont parvenues.

Cette constitution a été votée à l'unanimité des membres du Comité. Cette Commission est donc composée du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général.

- Les relations de notre Compagnie avec l'UCECAP et le CNCEJ sont « au beau fixe ».
- Enfin, deux grands chantiers seront mis en œuvre au cours de cette année 2020 : le nouvel annuaire qui devrait sortir début 2021 et le Congrès triennal de la Compagnie qui aura lieu en 2021 également.
- Pour conclure, je voudrais remercier très sincèrement tous les membres sortants du Comité, rééligibles ou pas, à savoir :
 - François PARION, non rééligible, Vice-Président,
 - José Vaz de Matos, non rééligible, Vice-Président,
 - Claude LE GOVIC, rééligible
 - Gérard MOULIN, rééligible, Rédacteur en Chef du Flash Info.

François PARION et José Vaz de Matos seront Conseillers du Président, le premier pour les activités festives et le second pour les activités culturelles.

Je voudrais également remercier très sincèrement tous les membres du bureau et du Comité pour leur participation dans la gestion de notre Compagnie, sans omettre notre « Amie à tous », Nicole RIBERE qui veille à mes côtés sur la « bonne santé » de notre Compagnie.

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les nouveaux experts qui nous ont rejoints avant de donner la parole à notre Secrétaire Général, André COLPART

Nouveaux experts :

François ANDRE en menuiserie,
Alain BARAT en géologie, géotechnique,
David BERTHIER en génie civil,
Laurent HOUDART en toiture

Et

Romain LOBSTEIN inscrit en 2011 à la Cour et admis à la CIECAP en janvier 2020 dans la rubrique D3.2 marchés financiers en produits dérivés.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole est au Secrétaire Général André COLPART.

RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR ANDRÉ COLPART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Merci d'être venus nombreux. Je vous rappelle que mon Rapport Moral et les comptes du Trésorier Jean-Pierre SCOTTE ont été approuvés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière.

1. Etat de la Compagnie

→ Effectifs

Notre compagnie comprend aujourd'hui 312 membres, qui se répartissent comme suit :

- ❖ 195 membres actifs, 3 nouveaux experts inscrits récemment. Diminution de 27 membres par rapport à l'année dernière.
- ❖ 45 anciens experts, 16 de plus que l'année dernière.
- ❖ 50 experts honoraires, 4 de plus.
- ❖ 22 membres correspondants, 2 de moins.

Total 312 soit 9 de moins qu'en 2019.

→ Cotisation

La cotisation pour l'année 2019 était de 280 €, inchangée depuis 2014. Le Comité a décidé de la fixer à 300 €. La cotisation est réduite de moitié pour les membres honoraires et les anciens soit 150 € par membre. Les experts de plus de 80 ans ne paient que 50 € de cotisation annuelle.

→ Réunions du comité

Cette année, notre Comité s'est réuni à 5 reprises (1 fois de plus qu'en 2018), les 5 février, 28 mars, 25 juin, 17 septembre et 18 novembre 2019, en conformité avec les statuts de la Compagnie, qui prévoient un minimum de 3 réunions par an.

2. **Rappel de quelques règles concernant les experts**

→ Réinscriptions et état annuel des expertises et formations

- Cette année, la réinscription après période probatoire va concerner les experts qui avaient déposé un dossier au printemps 2017, qui ont été inscrits du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 soit 3 ans de période probatoire ; ils doivent déposer un dossier avant le 1^{er} mars 2020.
- La réinscription quinquennale va concerner les experts inscrits du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 (5 ans) ; ils doivent déposer un dossier avant le 1^{er} mars 2020. Je vous conseille de déposer votre dossier début février et de bien conserver votre accusé de réception.

L'Assemblée plénière de la Cour d'Appel se réunit en novembre pour se prononcer sur les réinscriptions quinquennales. **Attention**, tout expert qui ne dépose pas de dossier de réinscription est considéré comme démissionnaire et est rayé de la liste.

Les experts qui n'auraient pas reçu le dossier de réinscription du greffe de la Cour d'Appel de Paris par courriel (par exemple si vous avez changé d'adresse mail sans en informer le greffe), peuvent le télécharger sur le site de la Cour d'Appel de Paris (rubrique experts judiciaires).

Je rappelle à tous les experts inscrits sur la liste de la Cour d'Appel qu'ils doivent adresser chaque année leurs états d'expertise avant le 1^{er} mars avec :

- Expertises en cours
- Rapports déposés
- Etat des formations suivies.

Je précise que le fait de déposer un dossier de réinscription ne dispense pas d'envoyer les états à la Cour d'Appel. Il faut bien suivre les modèles qui se trouvent par exemple sur le site Internet de la Compagnie.

Je rappelle qu'on doit déposer nos états par mail à la cour d'appel sur : ***experts.ca-paris@justice.fr*** Je vous conseille de demander également un accusé de réception.

→ **Formation :**

Je rappelle également l'obligation de suivre des formations. Il vous faut donc présenter des preuves de votre formation tous les ans ainsi qu'au moment de la réinscription quinquennale. Ce point est examiné avec attention par les Magistrats pour la réinscription ; je fais en ce moment partie de la commission et je peux vous dire que ce point est examiné avec attention par les Magistrats : la Présidente regarde en particulier si des formations à la Procédure ont bien été suivies. Faites une formation par mois de novembre à juin et vous n'aurez aucun problème ; il y a beaucoup d'occasions pour nous qui sommes à Paris. Exigez toujours une attestation de participation aux formations.

Pour les réinscriptions, les principaux motifs de refus à la Cour d'Appel de Paris sont :

- Problème de délai dans le dépôt des rapports : mettez bien dans vos états les motifs des prolongations
- Oubli de l'envoi des états annuels
- Absence ou insuffisance de formations
- Problème pénal
- Difficulté avec un Magistrat : non réponse à des courriers de relance

→ **Procédure expertale :**

La plupart de vos questions sur la procédure expertale trouvent réponse dans le Code de Procédure Civile : les Articles 132 à 286. Ce Code est consultable sur legifrance et dans le Vade-mecum diffusé par le CNCEJ. Bien entendu les membres du Comité sont toujours à votre écoute ainsi que pour répondre à vos questions car il y a toujours des cas particuliers.

3. Rappel des spécificités de notre Compagnie :

→ **Parrainage**

La Compagnie s'efforce d'assurer à ses nouveaux membres une « assistance » dans leurs premières opérations d'expertises. Nous avons toujours besoin de parrains même informels pour aider nos nouveaux confrères. Je demande donc aux nouveaux experts souhaitant être épaulés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Compagnie.

→ **Assurances**

Deux types d'assurances sont à la disposition de nos membres :

Une assurance garantissant « les dommages aux biens professionnels des personnes exerçant leur activité professionnelle à leur domicile. Le Courtier est AON et l'assureur GAN Courtage.

Cette assurance est utile pour ceux qui consacrent une partie de leur appartement aux opérations d'expertise. J'insiste sur le fait que cette assurance ne couvre que le matériel professionnel, le mobilier professionnel et les marchandises.

Il s'agit donc d'un contrat de groupe à adhésion facultative (individuelle).

Une assurance par l'intermédiaire du Courtier SophiAssur, souscrite auprès de COVEA RISKS qui propose les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation,
- Assurance individuelle accident qui couvre l'expert 24h/24h pour les accidents corporels,
- Une assurance garantissant l'expert dans les procédures en défense/recours tant sur le plan civil que pénal

Les points forts de ce contrat sont :

1. Une bonne performance des garanties avec une garantie de base s'élevant à 2 500 000 € par sinistre,
2. Une stabilité tarifaire : la prime pour la garantie de base des missions judiciaires varie très peu d'année en année,

Attention, je rappelle l'instauration d'un seuil d'intervention pour la prise en charge des frais de défense en cas de contestation d'honoraires pour les Experts intervenant dans les secteurs d'activité C (construction), D (économie-finance) et E (industrie) fixé à 5 000 € HT.

Je précise que ce seuil correspond à la facture globale concernée ; exemple j'ai demandé 7 000 € et il y a contestation sur 2 000 € : la prise en charge est possible.

Il existe un « guide pratique de l'assurance » à destination des experts a été émis courant 2016 (édition 2017). Il est disponible sur internet : tapez « guide pratique de l'assurance ».

Pour de plus amples informations, le représentant de SophiAssur, M. Jean-Claude AMELINE, qui est notre interlocuteur sera là tout à l'heure et pourra toujours répondre à vos interrogations.

Nous attirons votre attention sur le fait que les membres quittant la CIECAP ne peuvent plus bénéficier de l'assurance SOPHIASSUR.

— Adresses électroniques

On peut demander à disposer d'une adresse de type « *prenom.nom@expert-de-justice.org* ». Il suffit d'en faire la demande au secrétariat du CNCEJ sur leur site.

Mails de la Compagnie : je rappelle une nouvelle fois que les courriels qui sont diffusés par notre compagnie en « e-mailing circulaire » s'adressent systématiquement à tous les membres en même temps. Aussi, lorsque Nicole Ribère fait un rappel, que ce soit pour une manifestation ou un règlement et que vous avez déjà fait le nécessaire, ne vous croyez pas obligé d'y répondre.

— ANNUAIRES :

1. De la Compagnie

L'annuaire est un ouvrage de référence pour les magistrats, votre intérêt est donc que votre fiche leur donne toutes informations utiles – notamment vos spécialités. Celles-ci sont rappelées sur le site de la CIECAP dans la rubrique « documents ». Bien entendu, les membres souhaitant figurer dans cet annuaire devront être à jour de leur cotisation.

Enfin il est également possible sur le site de la CIECAP de consulter l'annuaire électronique et d'effectuer une recherche d'expert par spécialité, nom... Il suffit de cliquer CIECAP sur GOOGLE et une fois sur le lien vous pouvez visualiser et vérifier votre fiche et demander à Nicole, si nécessaire, les corrections à effectuer.

2. Du CNCEJ

Le nouvel annuaire du CNCEJ, « MANHATTAN », est en ligne depuis plus d'un an. Vérifiez également votre fiche. Vous avez reçu directement du CNCEJ un code vous permettant de modifier vos coordonnées.

↳ OPALEXE

Est-il encore besoin de parler d'OPALEXE ? C'est un service Web de stockage et transfert de documents sécurisé, spécifique pour les expertises et permettant de dater les transferts de documents ; il est développé par le CNCEJ dans l'objectif de dématérialisation ; le recours gracieux au Conseil d'Etat initié le 27 juillet 2017 contre l'Etat et le CNCEJ avec pour objectif d'obtenir la résiliation de la convention concernant la dématérialisation de l'expertise civile et la mise en place de la plateforme OPALEXE a fait l'objet d'une décision hier.

OPALEXE est validé avec la possibilité d'utiliser d'autres services ; mais des précisions vous seront prochainement données sur cette décision.

Notre référent au sein de la Compagnie est Julien ISCHER. Je vous renvoie au flash-info n°16 où le Président du TJ de PARIS écrit : « Les magistrats, notamment ceux du service du pôle de l'urgence civile, sont invités à compter du mois de février 2020, dans 2 jours, à désigner en priorité des experts utilisant la plateforme Opalex ». Alors, demandez vite votre carte : allez sur le site du CNCEJ onglet « dématérialisation ».

Avez-vous remarqué que j'ai dit : « Le Président du TJ de PARIS ». En effet, depuis le 1er janvier 2020, les tribunaux d'instance (TI) et de grande instance (TGI) ont disparu et fusionné devenant ici à Paris le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS ; ceux qui ont reçu des missions et des courriers l'ont remarqué ; nous nous adressons donc dorénavant au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, Service des expertises.

↳ Flash-info

Le dernier Flash-Info, le N°16, vient donc d'être publié et je remercie tout particulièrement le travail de notre rédacteur en chef Gérard MOULIN.

Je vous remercie de votre attention et, le Président, Michel V. VASSILIADÈS, va passer la parole à Philippe JARIEL, trésorier pour la présentation des comptes 2019.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE PRÉSENTÉ PAR PHILIPPE JARIEL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Les comptes de l'association présentent un bénéfice de **365,00 €**
- Fonds Propres Associatifs passant de : 117 909 € en 2018, à **118 275 €** en 2019

Autres Fonds Associatifs passant de : 10 575 € en 2018 à 12 075 €

Provision pour risques : 2 575 €

Risque de non récupération de l'avance versée en 2015 en faveur de la S.A.R.L REVUE EXPERTS.
(l'association détient 515 parts (3,16 % de la REVUE EXPERTS))

Provision pour charges : 9 500 €. Il reste une provision pour charges qui servira à couvrir en partie le coût du futur congrès.

Disponibilités : 126 522,47 €, contre 120 328,16 € en 2018.

Composition des disponibilités

- CM Livret Orange Ordinaire : 42 394,19 €
- CM Livret Bleu : 78 924,70 €
- CCM Compte courant : 5 203,58 €

La compagnie a dû faire face à une diminution des cotisations des adhérents.

- ✓ Cotisations des adhérents pour la somme de : 69 300 €
- ✓ Cotisations des adhérents en 2018 : 74 220 € - en 2017 : 79 350 €

Les revenus perçus du Livret Orange Ordinaire et du Livret Bleu sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24% pour la partie des fonds sociaux excédant 76 500 € en base. A ce titre l'impôt à devoir a été estimé à 36 €.

Remerciements au Président et aux membres du Comité, les anciens Trésoriers, l'expert comptable (AACE EXPERTISE) et Nicole RIBERE

A la demande du Président, Michel V. VASSILIADÈS, les comptes et le quitus ont été donnés à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET 2020

Notre compagnie comprend aujourd'hui 312 membres (dont 3 nouveaux experts qui viennent de s'inscrire). Répartition

	Janv.2018	Janv.2017
Membres actifs :	246	258
Anciens experts :	28	24
Experts honoraires :	50	52
Membres correspondants :	24	19
Total Compagnie :	348	353
Démissionnaires/ radiés	19	

MONTANT DE LA COTISATION EN 2020

Membres	
Membres Actifs	300 €
Membres Anciens Experts	150 €
Membres Experts Honoraires	150 €
Membres Correspondants	150 €
Membres de plus de 80 ans	50 €

Les montants des cotisations présentés ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

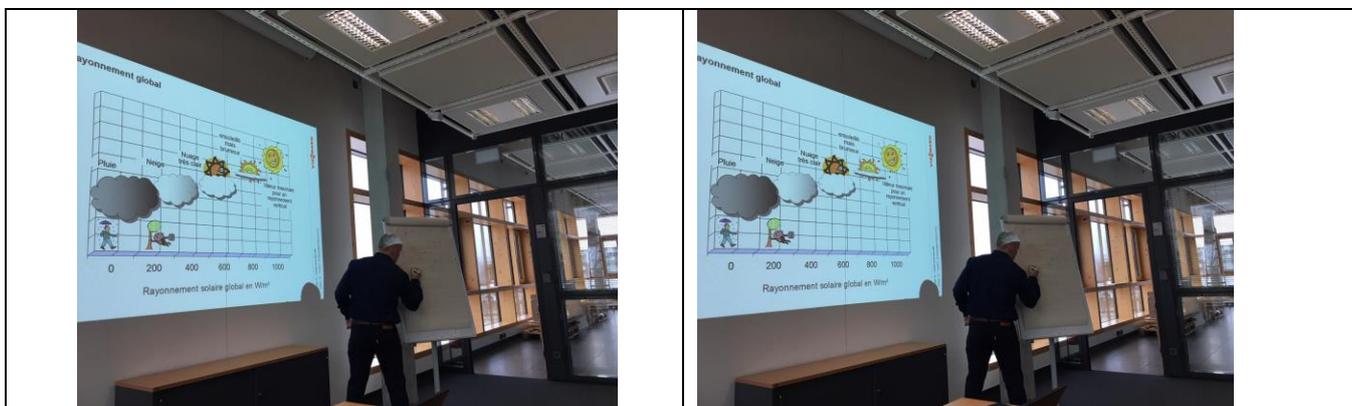
A la demande du Président M. Michel VASSILIADÈS, le projet de budget 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPORT SUR LES FORMATIONS ET MANIFESTATIONS PRESENTE PAR CHARLES VIGLINO

Nous avons commencé l'année 2019, le 10 janvier, par le dîner des greffiers et greffières qui s'est tenu à l'hôtel Renaissance Parc du Trocadéro à Paris. Dîner qui a réuni 91 participants tous séduits par cette soirée, et il faut souligner que ce fut la première fois que la Compagnie avait fait appel à un DJ pour une telle manifestation : les invités en ont été satisfaits.



Le 1er février Patrick RIVIERE nous a conviés à une formation à la Société VIESSMANN. 17 confrères ont participé à cette formation très constructive et très appréciée dont le thème portait sur : le contexte environnemental et politique du marché du solaire le marché du solaire collectif - les fondamentaux du solaire thermique : ➤ Capteur plan et capteur tubes sous vide ➤ Implantation, fixation etc...



Le 7 février 2019 : le traditionnel dîner du Comité destiné à accueillir les nouveaux élus et remercier les membres sortants a eu lieu au restaurant le Père Claude

17 membres étaient présents



Comme tous les ans, notre compagnie a organisé quatre séances de formation relatives à la pratique de l'expertise judiciaire, séances animées, un peu par votre serviteur, mais surtout par d'éminents avocats spécialisés dans le domaine de la construction.

Ces séances s'adressent en premier lieu aux nouveaux experts mais pas que car elles permettent à tous de suivre l'évolution de la pratique expertale même pour les moins jeunes tout d'abord elles permettent d'apporter leur expérience par des cas concrets dans le cadre de la transmission que nous devons aux nouveaux, mais aussi et encore d'échanger sur le mode opératoire et les pratiques de chacun ou chacune d'entre nous. Bref c'est une formation très enrichissante où l'on en tire toujours quelque chose avec l'idée de traiter une mission du début à son achèvement.

La 1^{ère} s'est tenue le 5 mars 30 personnes y assistaient sur les thèmes suivants ; la saisine, qui désigne, selon quelle procédure et quel contenu, assignation, ordonnance, acceptation ou refus de la mission, premières actions, consignation et caducité

La deuxième le 13 mars avec 29 participants où l'on a traité la suite du déroulement de la mission par le lancement des opérations, la première réunion, qui est qui, qui a fait quoi, qui n'est pas là, sapiteur ou pas, la construction et l'évolution du dossier, les notes aux parties, les dire, les Provisions complémentaires, la conciliation, le pré-rapport

La troisième le 4 avril avec 35 participants sur le thème de la synthèse des incidents de parcours, les tentatives de déstabilisation, les Incidents de procédure, le contrôle du budget et des délais, l'extension de la mission, le rapport et sa demande de taxe, la notification de la taxe et Les paiements : vous voyez s'est du sérieux !

Le 17 avril, 4^{ème} séance avec 35 participants sur le volet de l'Expertise pénale avec ses spécificités - L'ordonnance de Commission d'Expert, le déroulement des opérations, les relations avec le Parquet et le Juge d'Instruction, les relations avec les justiciables et leurs Conseils, les témoignages, les scellés, la note d'étape, rapport provisoire et rapport, le mémoire de frais, l'intervention lors du procès



Le 12 mars 2019 : Commission Métallerie avec l'intervention de Claude LE GOVIC comprenant 21 participants dont le thème était LES ASSEMBLAGES DANS LA CONSTRUCTION BOIS :

Nous avons pu traiter de la typologie, des fonctions, des normes et calculs, des pathologies et leurs réparations en matière de construction et charpente bois

Le 21 mai : Visite technique du château de Versailles par José Vaz de Matos. 30 participants pour cette visite commentée et très appréciée par l'ensemble des membres présents.

Petit aparté pour féliciter et remercier José ou plutôt le colonel Vaz de Matos qui nous organise ce type de visite et ce malgré les difficultés à obtenir les autorisations nécessaires à ce type de manifestations pour des raisons évidentes liées à la sécurité.



Le 19 juin 2019 : Soirée de la CIECAP à la COUPOLE. Cette soirée, qui permet aux membres de la Compagnie de se retrouver, est organisée chaque année sauf l'année du Congrès. Comme évoqué dans l'édito du Président cette soirée a été particulièrement appréciée par 96 membres de la CIECAP et invités. De nombreux témoignages de satisfaction sont parvenus au Président.



Le 4 juillet 2019 : toujours à l'initiative de José, visite technique de la Philharmonie, véritable écrin acoustique visite à laquelle ont participé 30 de nos confrères.



Le 3 octobre 2019 : réunion d'information pour les experts et leurs secrétaires à la Brasserie chez Jenny. 70 membres y participaient en présence de Madame Anne-Marie BROCARD-LAFFY, Magistrat honoraire en charge du contrôle, de Monsieur Jean-Pierre LUCQUIN conseiller du Président du TC de Paris, de Maîtres Stéphane BULTEZ et Jean-Pierre MARTIN avocats ainsi que de Jean-Claude AMELINE de Sophiassur notre assureur

De très intéressantes prestations avec échanges fournis entre confrères et autres acteurs de notre activité expertale. Comme je l'ai dit supra, les échanges d'expériences entre confrères deviennent indispensables en ces temps difficiles...

Une touche sympathique par ailleurs il faut noter que cette manifestation a lieu dans un cadre très agréable et le déjeuner « choucroute » est toujours très apprécié par les participants.



Le 14 novembre_: petit déjeuner débat au Tribunal de Commerce de PARIS avec 30 confrères. Ce type de séance est très constructif car il permet d'appréhender les particularités de la procédure au Commerce.

Le Président Paul-Louis NETTER, Monsieur Hervé LEFEBVRE, délégué général ont rappelé ce qu'ils attendaient des experts. Une ou deux séances auront lieu en 2020 .



Le 28 novembre : comme tous les ans, journée technique à l'INSTITUT DE SOUDURE à VILLEPINTE. Chaque année, l'INSTITUT DE SOUDURE organise, pour les experts judiciaires, une journée technique dont le thème était cette année : « [Le laboratoire d'aujourd'hui et de Demain son histoire, évolution et innovation](#) »

Les membres de la Compagnie sont de plus en plus nombreux à assister à cette journée technique particulièrement enrichissante.

Le 29 novembre : déjeuner à l'école FERRANDI toujours aussi apprécié des membres qui s'inscrivent chaque année à ce déjeuner. 60 membres ont eu le bonheur d'y participer. Chaque année, nous refusons des inscriptions. Dès lors, je vous invite à vous inscrire dès la diffusion du bordereau



Quelques mots sur OPALEX : Le 13 décembre 2019 : Julien ISCHER et Flore LASSALE ont animé une séance de formation OPALEX. Ces séances sont devenues indispensables pour les experts car à partir de février nos confrères non inscrits pourraient ne pas être désignés, formule élégante pour dire qu'ils ne le seraient pas. J'ai d'ailleurs quelques stats du CNCEJ....

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans déplorer l'annulation en octobre de la visite du CNPP organisée par notre confrère LE CORNU faute de participants ; C'est tout à fait regrettable car d'importants efforts et donc pertes de temps sont faits pour mettre en œuvre ce type de formation : merci donc Patrice

Je vous remercie chaleureusement

RESULTATS DES ELECTIONS DU COMITE :

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée le résultat des élections au Comité.

Cinq postes étaient à pourvoir. Ont été élus, pour un mandat de trois ans à compter de janvier 2020, les membres suivants :

Membres élus ou réélus :

Philippe BAUDUIN
Gilles CHERON
Claude LE GOVIC
Didier MELLINI
Gérard MOULIN

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 17h30. Une réunion du Comité se tient immédiatement conformément aux statuts. La séance du Comité est levée à 18h

Le Président, Michel V. VASSILIADÈS invite les participants à aller rejoindre les invités, magistrats et avocats, au cocktail qui a lieu dans la salle des Pas Perdus au Tribunal de Commerce de Paris